



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 2016-0004

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Brigham le 4 octobre 2016 à 19h30 au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :
DM 2016-0004.

Nature et effets de la demande DM 2016-0004 :

Permettre une largeur d'entrée charretière de 16 mètres lorsque la norme de l'article 122 du Règlement sur le zonage est de 10 mètres.

Identification du site concerné : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 680 du cadastre du Québec (matricule : 6014-06-7209), sur le même site que le 1341, chemin Magenta Ouest à Brigham.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Brigham, ce 19 septembre 2016.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Jean-François Grandmont, avocat